



Administration Communale

**5408 BOUS**

20 route de Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

## AVIS

### **LISTES ELECTORALES 2023**

**Elections législatives du 08 octobre 2023**

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales arrêtées provisoirement en date du 14 août 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Bous du 16 août 2023 au 22 août 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins jusqu'au 22 août 2023 au plus tard et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en question, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes électorales mais qui, en vertu des dispositions des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, peuvent participer aux élections du 08 octobre 2023, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Bous, le 14 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre:

le secrétaire: